

Procédure d'actualisation des observatoires du bruit sous MapBruit V3

Fiche 6 : Prise en compte d'un classement sonore révisé

Introduction

La méthode de construction d'un observatoire du bruit utilise les données du classement sonore des voies (CSV) pour définir l'emprise géographique potentielle des Points Noirs du Bruit (PNB). Il paraît légitime de considérer qu'une révision du classement sonore puisse modifier l'inventaire des PNB potentiels.

Or la mise à jour de la partie ZBC / bâtiment de l'observatoire ne s'impose pas forcément.

Sur la forme, il ne faut donc pas prévoir systématiquement dans un cahier des charges de révision du classement sonore des voies, l'actualisation du reste de l'observatoire (ZBC / PNB).

Le but de ce document est de proposer quelques principes méthodologiques afin de juger de la pertinence d'actualiser l'inventaire PNB suite à la révision du classement sonore.

Principes proposés en cas de révision du classement sonore des voies

La 1ère question à se poser pour juger de l'opportunité d'actualiser ou non l'observatoire est :

- Le CSV est-il révisé à la baisse ou à la hausse ?

Cas d'une révision à la baisse :

Dans le cas d'une révision à la baisse, l'inventaire des PNB potentiels est vraisemblablement très excessif (excessif par nature compte tenu de la méthode utilisée pour dresser les observatoires et très excessif du fait du surclassement originel).

Cet inventaire préliminaire devra tôt ou tard faire l'objet d'une validation par une étude détaillée et il n'apparaît donc pas impérieux de l'actualiser.

Cas d'une révision à la hausse :

Dans le cas d'une révision à la hausse, le risque d'avoir au final plus de PNB potentiels qu'à l'origine n'est pas négligeable.

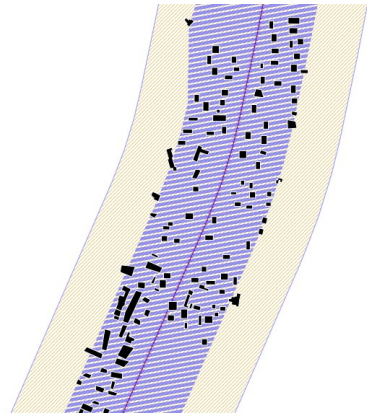
Si aucune de validation des PNB n'a été préalablement réalisée, une actualisation de l'inventaire PNB potentiels peut se justifier.



Point de vigilance n°1 : Avant la version 3.2.27 (mars 2015), la révision d'un tronçon classé (routier ou ferroviaire) entraînait la mise en fin de validité de toutes les ZBC générées par des empreintes associées au tronçon ; en cas d'empreintes agrégées, la révision d'un seul tronçon impacte tous les tronçons agrégés et donc toutes les ZBC associées.

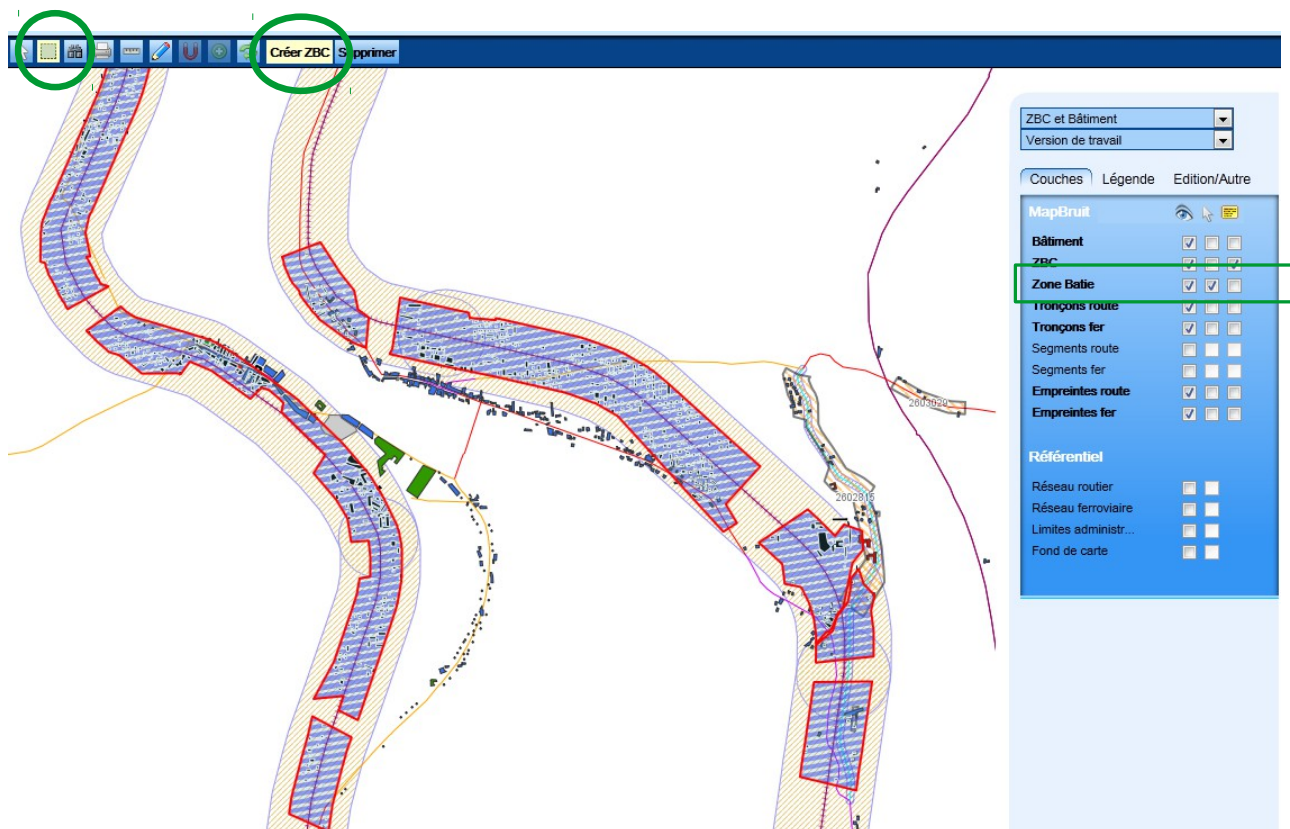
Les conséquences de cette mise en fin de validité étaient les suivantes :

- Ces ZBC ne sont plus visibles dans la fenêtre active ;
- Ces ZBC sont toujours présentes dans la base, accessibles par une recherche sur l'emprise courante et leurs fiches visualisables ;
- Une zone bâtie apparaît en lieu et place de la ZBC ;
- Les bâtiments associés aux ZBC en fin de validité apparaissent en noir, ils sont considérés comme non associés à une ZBC en cours de validité.



Il est aujourd'hui tout à fait possible de ré-générer ces ZBC. Pour cela, il convient de :

1. Repérer les ZBC concernées que l'on souhaite reconstituer ;
2. Sélectionner les zones bâties générées par les anciennes ZBC ;
3. Créer des ZBC à partir des empreintes automatiquement générées lors de la validation des nouveaux tronçons classés ;
4. Les bâtiments sont automatiquement associés aux nouvelles ZBC créées, avec leurs attributs d'origine.



5. Modifier les contours des ZBC pour les faire coïncider avec les nouvelles empreintes sonores ;
6. Sauver la forme des ZBC ainsi modifiées ;
7. Si besoin, ajouter d'éventuels nouveaux bâtiments dans les extensions, les renseigner et les associer aux nouvelles ZBC ;
8. Valider les ZBC ré-actualisées.



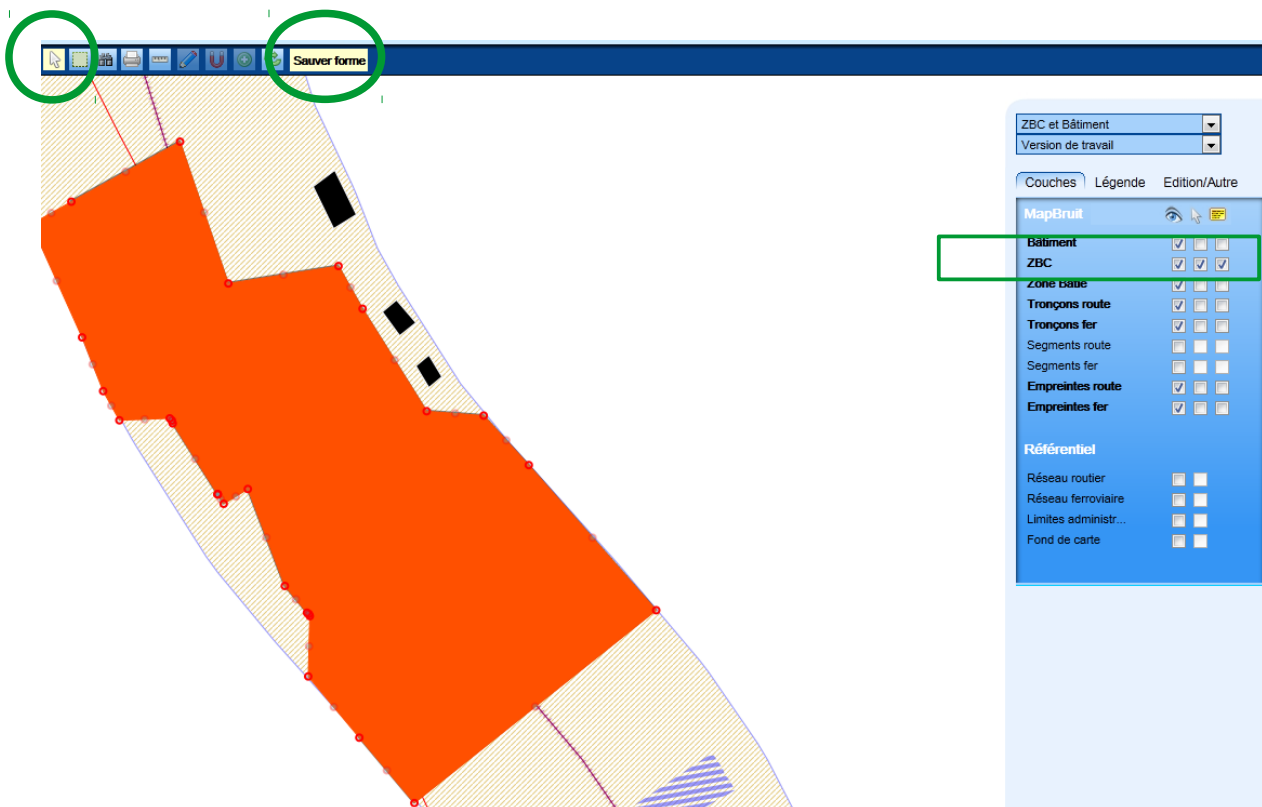
Point de vigilance n°2 : Depuis la version 3.2.27 (mars 2015), la révision d'un tronçon classé (routier ou ferroviaire) n'entraîne plus systématiquement la mise en fin de validité des ZBC associées. Seules les ZBC en version validée qui ne sont plus superposées aux nouvelles empreintes subissent une mise en fin de validité.

Les ZBC d'origine qui se superposent aux nouvelles empreintes :

- conservent leurs identifiants d'origine ;
- sont associées au tronçon nouvellement classé ;
- apparaissent en version de travail ;
- sont potentiellement modifiables / validables.

Pour procéder à la modification / validation des ZBC d'origine, il convient de :

1. Rendre éditables les contours des ZBC (double clic sur la forme) ;
2. Modifier les contours des ZBC pour les faire coïncider avec les nouvelles empreintes sonores ;
3. Sauver la forme des ZBC ainsi modifiées ;
4. Si besoin, ajouter d'éventuels nouveaux bâtiments dans les extensions, les renseigner et les associer aux ZBC en version de travail ;
5. Valider les ZBC actualisées.



Si une étude de validation des PNB a déjà été réalisée et capitalisée dans MapBruit, une actualisation de l'inventaire PNB potentiels est inutile, l'étude de validation proposant un inventaire de PNB validés plus fiable que l'inventaire de PNB potentiels issu du CSV révisé.